

M. Maxwell évite de se compromettre. C'est là l'opinion d'un homme, de M. Maxwell. Il a dit «à mon avis». Nous ne sommes pas forcés d'accepter un seul son de cloche, et pour ma part, je ne partage pas son avis. Il dit:

...à mon avis, de suppléer aux fonds déjà votés par le Parlement aux fins de verser les traitements aux employés de ce ministère dans l'année financière en cours par des crédits prévus par les lois de subsides mentionnés pour l'article 15 du budget principal du ministère des Finances quant aux éventualités et d'assurer l'autorité, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, de compléter d'autres crédits. Cet article permet d'ajouter un supplément aux crédits ou aux postes de crédits à l'égard desquels des fonds ont été votés, en tout ou en partie.

Je suis en désaccord complet, absolu, avec cette opinion du sous-procureur général suppléant et il n'est pas le premier sous-procureur avec qui j'ai été en désaccord. Je n'avais pas toujours tort, et je n'ai pas tort aujourd'hui.

Ces fonds des crédits provisoires ont été votés pour des fins déclarées et précises, comme l'article 3 du bill l'indique, et devraient être affectés à ces fins. S'il reste des fonds non dépensés, c'est qu'on nous a demandé au Parlement d'adopter des crédits provisoires supérieurs aux besoins, car les crédits provisoires sont adoptés pour chaque mois, ou pour deux mois à la fois, ou pour trois mois à la fois; ainsi le gouvernement a les fonds qu'il lui faut pour poursuivre son travail et verser les traitements et salaires des fonctionnaires durant la période indiquée.

Les crédits provisoires ne sont pas censés couvrir dans l'avenir des périodes qui feront s'accumuler des soldes non dépensés dans les comptes du gouvernement ou dans les registres des frais courants. Les soldes non dépensés, aujourd'hui disponibles, indiquent qu'il a été demandé au Parlement, dans les lois des subsides qui ont été adoptées, de voter plus qu'il ne fallait de crédits provisoires pour la période mentionnée.

La situation a donné lieu à deux remarques intéressantes que je voudrais citer; je ne parlerai qu'une demi-heure. L'une de ces remarques, comme en fait foi le hansard du lundi 14 novembre, à la page 9861, provient du ministre du Revenu national:

Aucune somme non approuvée par le Parlement n'a été dépensée.

A mon avis, cette assertion ne suffit pas. Les fonds ont bel et bien été votés par le Parlement, mais à quelle fin? Nous a-t-on demandé de voter des crédits à une telle fin, après quoi le cabinet les aurait dépensés à telle autre fin?

[M. Cowan.]

Et puis, dans la revue *Time*...

**L'hon. M. Benson:** Puis-je poser une question au député?

**M. Cowan:** ...livraison du 18 novembre...

**M. le président suppléant:** Le ministre du Revenu national pourrait-il poser une question au député?

**M. Cowan:** S'agit-il de la question de privilège?

**L'hon. M. Benson:** Non, d'une simple question.

**M. Cowan:** Veuillez donc attendre que mon temps de parole soit expiré. On aborde le sujet dans le dernier numéro de *Time*. C'est une importante publication canadienne. Nous avons une loi du Parlement pour approuver les crédits, mais étant dans les affaires depuis 40 ans, je n'accepte pas non plus cette proposition. A la première page de la section portant sur le Canada, il est question d'un examen des comptes de 8 milliards effectué pour voir quelle proportion des fonds autorisés n'avait pas été dépensée. La revue signale «qu'à 3 heures jeudi dernier, une calculatrice a fourni l'étonnante réponse que voici: Un solde de 50 millions.»

● (4.40 p.m.)

C'est l'article 3 de chacun de ces bills de crédits provisoires adoptés par le Parlement qui prévoyait ces 50 millions. Le débat sur les crédits provisoires aurait dû se prolonger 24 heures par jour ou la clôture aurait dû être imposée, mais nous n'aurions jamais dû aller puiser dans le fonds des éventualités du ministère des Finances l'argent pour payer le traitement des fonctionnaires de ministères dont les crédits n'avaient pas encore été adoptés par le Parlement. En décembre 1962, nous avons eu un débat sur les crédits provisoires tout comme celui-ci. J'aimerais vous citer les paroles prononcées alors par le député d'Algonoma-Est. Jamais de ma vie je n'ai été aussi fier d'un chef que cette fois-là, alors que nous siégeons dans l'opposition. Il a alors déclaré, comme en fait foi le hansard du 19 décembre 1962:

C'est un droit fondamental et historique du Parlement d'approuver les impôts avant qu'ils soient perçus et d'approuver les dépenses avant qu'elles soient faites. Quand on ignore ces droits, quand on les viole, on viole le Parlement lui-même et on s'achemine vers sa destruction. Qu'importe la portée de la Déclaration des droits et la mesure dans laquelle on la fait connaître, qu'importe les belles paroles qu'on prononce au sujet de la Grande Charte et de la Déclaration des droits, qu'importe la ferveur avec laquelle on parle des drapeaux parlementaires ou nationaux. Le gouvernement actuel viole délibérément et systématiquement les deux droits que j'ai mentionnés.